ÉTUDES HISTORIQUES SUR LE SEIZIÈME SIÈCLE.

ÉTIENNE DOLET

ÉCOLIER A L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

1531-1533

Par M. Emile VAISSE

Membre de l'Académie impériale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.

Extrait de la Revue de Toulouse, livraison du 1er juin 1862.



TOULOUSE,

IMPRIMERIE DE A. CHAUVIN, RUE MIREPOIX, 3.

1862.

Within marrier 11 the syndrem spring

On all

sensitive states a later state of Louisians

The same and the same of the s

The second residence of the latter of the second se

The property of the property o

Hommage de l'auteur E Vair

ÉTUDES HISTORIQUES SUR LE SEIZIÈME SIÈCLE.

Etienne Dolet, écolier à l'Université de Toulouse

(1531-1533).

Estienne Dolet, sa vie, ses œuvres, son martyre, par Joseph Boulmier.

Stephani Doleti orationes duw in Tholosam. — Ejusdem epistolarum libri II. — Ejusdem carminum libri II. — Ad eumdem epistolarum amicorum liber.

S'il est dans l'histoire de Toulouse des souvenirs glorieux dont cette ville puisse s'enorgueillir à juste titre, il en est aussi que le lecteur éclairé regrette de trouver sur sa route et qu'î ne jettent pas un mince discrédit sur les institutions du passé. Le Parlement de Languedoc, entre tous les corps judiciaires de l'ancienne France, eut un renom particulier de sévérité. L'historien n'aurait point à protester contre cet esprit de rigueur, quelque excessives qu'en aient été les applications, si la Justice et la Loi avaient seules inspiré les décisions de notre cour souveraine. Malheureusement il n'en fut pas toujours ainsi, et, sans remonter à une époque antérieure au seizième siècle, on peut citer maint procès où les sereines inspirations de l'équité aussi bien que les prescriptions littérales de la loi furent obscurcies ou dénaturées par les passions aveugles du fanatisme.

Faut-il rappeler les noms de Coras, Ferrières et Lacger, conseillers au Parlement, voués par leurs collègues à la mort ignominieuse du gibet, et pendus en robe rouge à l'orme du Palais comme suspects d'hérésie (octobre 1572)? Faut-il, en franchissant les temps agités de la Ligue, où l'esprit à la fois fanatique et séditieux de cette Compagnie se déploya avec tant d'éclat, évoquer le souvenir à jamais douloureux du philosophe Vanini, condamné (1619) au sup-

plice du feu pour avoir professé des opinions philosophiques contraires à la théologie officielle? Enfin, si nous suivions cette voie douloureuse de la libre pensée jusqu'au dix-huitième siècle, nous rencontrerions plus près de nous les noms de Calas, de Sirven, de Rochette, des frères Grenier qui expièrent par la roue, la corde et la hache (1762), le crime de comprendre autrement que messieurs du Parlement de Toulouse certains points du dogme évangélique.

Assurément, ces souvenirs néfastes sont à jamais ensevelis dans le passé. Les lois et les mœurs — quid leges sine moribus? — opposeraient aujourd'hui une double barrière à ces funestes entraînements. La liberté religieuse est écrite dans nos codes et mieux encore dans nos habitudes sociales. Il n'en est pas moins utile de regarder parfois en arrière et d'apprendre, en contemplant les excès du passé, à chérir les bienfaits du temps présent. La civilisation moderne a ses martyrs. Des hommes se sont trouvés qui ont proclamé en des temps d'oppression les principes de tolérance dont vivent les sociétés politiques de nos jours; ils ont versé leur sang pour la cause qui devait triompher en 1789. Il serait injuste, au lendemain de la victoire, de perdre le souvenir de ces athlètes généreux.

Parmi ceux-ci brille le nom d'un savant humaniste du seizième siècle, Etienne Dolet, dont la vie nous appartient au moins pour les années qu'il passa aux écoles de Toulouse. Avant de monter sur le bûcher de la place Maubert, Dolet avait joué un rôle considérable dans notre ancienne Université. Ses harangues, Stephani Doleti orationes in Tholosam, comme orateur des écoliers de la nation française, ne sont pas le moindre de ses titres littéraires. En outre, sa courte mais bruyante intervention dans le régime scolaire de Toulouse offre plus d'un aspect curieux. Ces motifs nous ont décidé à prendre dans cette vie si agitée et dans cette fin si tragique les côtés qui intéressent Toulouse, et à présenter à nos lecteurs le tableau affligeant de ce qu'on pourrait appeler: La vie et la mort d'un libre penseur au seizième siècle (1).

⁽⁴⁾ La biographie générale d'Etienne Dolet a été excellemment faite par M. Joseph Boulmier (Paris, Aug. Aubry, 1857). Cet ouvrage, qui brille à la fois par la chaleur des convictions et la sûreté de l'érudition, a fréquemment abrégé nos recherches. Nous le recommandons à tous les lecteurs qui voudront avoir sur le martyr de la place Maubert des renseignements aussi complets qu'authentiques.

Etienne Dolet naquit à Orléans le 3 août 1509. Cette date est remarquable : trente-sept années plus tard, jour par jour, à Paris, un tombereau sortait de la Conciergerie et traînait au supplice un homme, jeune encore, mais auquel les labeurs et les veilles avaient donné l'empreinte anticipée de la vieillesse. Cette victime, vouée à la corde d'abord, au bûcher ensuite, était Etienne Dolet, d'Orléans, Stephanus Doletus Aurelianus, qui célébrait ainsi par le martyre le trente-septième anniversaire de sa naissance.

Comme tous les grands penseurs du seizième siècle, Dolet sortait du peuple. A l'exemple d'Erasme, de Ramus, de Cujas, de Henri Estienne, qui le suivirent ou le précédèrent dans la vie, il dut à lui-même sa robuste éducation scientifique. Ce seizième siècle, quand on le considère de près, apparaît comme le temps des grandes révoltes. L'insurrection est partout, dans l'Eglise, dans les Lois et dans les Arts. Luther et Calvin opposent audacieusement les droits de la Raison individuelle aux droits jusque-là incontestés de la Révélation dogmatique. Rabelais raille, sous le masque bachique, les inepties de la scolastique et la fainéantise orthodoxe du cloître. Les Estienne propagent avec un zèle inébranlable le fléau naissant de l'imprimerie. Ramus, proh pudor! s'attaque au dieu même de l'Ecole, à Aristote, dont un arrêt en forme vient secourir la détresse. Montaigne, le dernier venu, mèle à la critique des hommes et des choses les traits de sa feinte bonhomie et les réserves de son prudent scepticisme. La foi naïve, la foi du quatorzième siècle, celle qui élevait les cathédrales et fondait les monastères, s'efface devant un jour nouveau venu d'Italie à la suite de nos armées. Athènes et Rome, retrouvées, rajeunies, rejaillissent en rayons splendides sur Paris et la France tout entière. La Renaissance, elle aussi, fut une révolte contre l'ascétisme du moyen âge. En vérité, l'esprit opprimait la chair. La pensée rigide et fixe se glaçait à l'égal du marbre. Point de vie, pas de sang, pas de muscles dans ces images de pierre qui, sentinelles jalouses, gardaient le seuil des cathédrales ou en décoraient les parvis. Place aux dieux de Rome et d'Athènes! - L'âge moderne, bien décidément chrétien, ne leur élève plus d'autels; mais il s'inspire de leurs formes harmonieuses pour rajeunir les symboles épuisés de l'art gothique. De cette alliance de l'esprit catholique et de la forme païenne naîtront la grandeur épique de Michel-Ange, la tendresse céleste de Raphaël, la suavité amoureuse de Corrège.

Oui, le seizième siècle fut l'âge des audaces et des nouveautés. A ce titre, il offre avec le nôtre un air visible de parenté. Essais, tâtonnements, doutes, revers, triomphes, désastres, il suit toutes nos vicissitudes. Le repos lui semble interdit. Sa condition d'être, c'est la lutte. Aussi fut-il fécond comme pas un. Nous vivons des conquêtes qu'il a préparées et des vérités qu'il a pressenties.

Dolet, plus que tout autre, fut dévoré de cette inquiétude généreuse qui est le propre de son temps, et à laquelle il devait sacrifierson repos et sa vie. Il étudie d'abord à Orléans, sa ville natale, jusqu'à l'âge de douze ans; puis, muni des premières notions classiques, il se rend à Paris en 1521. Dès cette époque, l'étudiant orléanais était possédé d'un goût, on peut dire d'une passion inaltérable pour le prince des orateurs romains, pour Marcus Tullius Cicéro. La latinité cicéronienne fut l'attrait principal de sa belle intelligence; ce sera peut-être le titre le plus durable de sa gloire. L'oreille la moins initiée à l'harmonie de la période latine ne se soustrait point au charme mélodique, au tour élégant que Dolet imprime à ses discours.

En 1525, Dolet suivait à Paris le cours d'éloquence de Nicolas Bérauld; il passait pour un des esprits les plus ornés et des discoureurs les plus fleuris de l'Université, lorsque des amis influents, parmi lesquels il convient de ranger d'ores et déjà du Bellay-Langey (1), le célèbre cardinal, le décidèrent à aller compléter son éducation humanitaire à la source même de la Renaissance, en Italie.

Dolet passa trois ans à l'Université de Padoue. Il y fit, sous la direction d'un savant maître, Simon de Villeneuve, auquel il exprime, dans ses Poëmes et dans ses Commentaires de la langue

⁽⁴⁾ Le nom patronymique de la maison du Bellay, était Langey. L'homme qui protégea tout à la fois Dolet, Rabelais et Ronsard et qui devait s'illustrer sous le nom de cardinal du Bellay, est appelé à cette époque de sa vie *Langiacus*, *lemocensis episcopus*, Langey, évêque de Limoges. Le cardinal du Bellay a occupé effectivement ce siége avant d'arriver aux premières dignités de l'Eglise.

latine, le tribut de sa reconnaissance, de rapides progrès dans l'art oratoire. Puis, comme l'écolier, plus riche d'érudition que d'argent, avait besoin d'un travail salarié pour suffire aux nécessités de l'existence, Dolet se rend en 1529 à Venise, où l'appelait son protecteur du Bellay', en ce moment chargé d'une mission politique auprès de la Sérénissime République.

On ne peut s'empêcher de se souvenir ici que, deux siècles plus tard, un écrivain, qui sous le rapport du tempérament philosophique n'est pas sans quelque parenté avec Dolet, J.-J. Rousseau, fut aussi, dans sa jeunesse, secrétaire d'un ambassadeur de France à Venise.

Dolet suivit pendant une année les leçons d'un cicéronien célèbre, Battista Egnazio, qui acheva de donner à son style la dernière perfection. Du Bellay, grand et noble esprit, qui protégea Rabelais et Ronsard, auquel nous devons la création du Collége de France, ne voulut point, sa mission finie, se séparer de Dolet. Il le ramena en France, et pour lui ouvrir une voie facile vers les dignités, il lui donna le conseil et lui fournit les moyens de s'appliquer à l'étude de la jurisprudence.

C'était le temps où les écoles de Toulouse brillaient du plus vif éclat. Etienne Dolet, attiré par le renom de la cité savante, soutenu par les dons généreux de du Bellay, vint s'asseoir sur les bancs de la célèbre Université dans le courant d'octobre 1531.

II.

C'est ici que commence la partie spécifique de notre étude. Dolet passa deux ans aux écoles de Toulouse. Ces deux années laborieuses et tourmentées sont celles qu'il nous importe surtout de connaître. En les parcourant avec attention, nous apprendrons à juger tout à la fois l'Homme et le Temps, l'Ecolier et l'Ecole, l'alma mater Universitas.

La Réforme, partie de Wittemberg en 1517, introduite par Zwingle en Suisse, par Knox en Ecosse, s'acclimata d'abord en France au sein des Universités. Calvin, voué dans l'origine au ministère sacré, étudiait la jurisprudence aux écoles alors célèbres de Bourges quand il entreprit l'œuvre de la Réformation. Donneau, professeur en la même Université, pratiqua plus tard ouvertement les opinions nouvelles. Cujas, retenu par une prudence systématique, s'abstint de toute profession de foi publique; mais ce n'est pas se montrer hardi que de lui supposer une inclination secrète pour la Réforme. On sait le triste sort de Ramus, égorgé à la Saint-Barthélemy pour crime d'hérésie religieuse et scolastique. L'imprudent, non satisfait d'avoir embrassé la foi nouvelle, avait porté une main sacrilége sur la doctrine péripatéticienne. Double crime que l'illustre victime expia par une mort atroce!

La Réforme, — on l'a dit avec autorité, — trouva d'abord des adeptes parmi les aristocraties de la naissance et de l'esprit. Les séductions du rationalisme naissant entrainèrent beaucoup plus l'élite que la foule. Le peuple resta catholique. Les grands et les lettrés, surtout dans l'origine, s'attachaient seuls aux nouveaux symboles.

L'Université de Toulouse ne démentait pas cet état de choses général. Quand Dolet arriva dans notre ville, en 1531, la contagion de l'hérésie avait déjà gagné l'orthodoxe cité. Propagé secrètement, le luthéranisme recrutait d'éloquents adeptes. Quatre professeurs de l'Ecole de Droit, quatre docteurs in utroque, Jean de Boyssonné, Mathieu Pac, Othon et Cadurce, passaient pour avoir embrassé les opinions nouvelles. Ces malheureux devaient expier cruellement leur témérité. Mathieu Pac et Othon, avertis par des amis officieux des dispositions rigoureuses du Parlement, purent se soustraire par la fuite aux horreurs du supplice. Leur exécution n'eut lieu que par effigie. Jean de Boyssonné, saisi au corps, dut subir une longue instruction. La grande renommée de ce maître, sa réputation de science et de vertu ne l'auraient pas sauvé du bûcher, si l'inquisition eût trouvé contre lui des charges suffisantes. Mais devant l'inanité des preuves, le saint office se contenta d'infliger à Boyssonné une abjuration publique.

Lafaille (Annales, tome II, année 1531) se plait à raconter cette cérémonie, qui eut lieu, sur le seuil de l'église métropolitaine, avec tout l'appareil usité. Boyssonné, vêtu d'une chemise, la hart au cou, portant à la main une torche de cire, dut, placé sur un échafaud, subir les harangues d'un inquisiteur et recevoir humblement devant la foule l'absolution du péché d'hérésie.

Le sort du quatrième professeur fut plus tragique. Caturce ou Cadurque, venu de Limoux, où déjà, au rapport de ses ennemis, il avait frayé avec les hérétiques, acquit rapidement, grâce à sa réputation de jurisconsulte, une chaire de droit civil. La veille du jour des Rois de l'année 1532, Caturce fut invité dans une réunion d'amis à prendre la parole. Habile discoureur, Caturce parla avec liberté des choses du temps et de la religion. Son allocution, au lieu de se terminer par la formule de circonstance : Le roi boit, s'acheva par celle-ci : Jésus-Christ règne dans nos cœurs. Dénoncé pour ce fait par des affidés de la police toulousaine, Caturce fut arrêté, poursuivi et condamné à être brûlé vif. Son exécution eut lieu à Toulouse en juin 1532 (1). Un cortége de vingt et un condamnés, dont un prêtre, accompagnaient Caturce au supplice. Ces derniers, plus heureux que le professeur de droit civil, durent seulement, après avoir contemplé l'agonie de leur compagnon d'infortune, faire l'abjuration publique de leurs erreurs.

Ces excès juridiques du fanatisme révoltèrent l'àme généreuse de Dolet. Boyssonné était son maître chéri. Dans ses poëmes (Carmina), l'étudiant d'Orléans adresse plusieurs épîtres à son illustre professeur. Caturce, d'un autre côté, avait eu le temps, pendant son court et fatal séjour à Toulouse, de se lier avec Dolet. Ce dernier ressentit des persécutions dirigées contre ses amis et maîtres une profonde irritation. Ce n'est pas qu'il fût luthérien lui-même; car Dolet n'embrassa jamais publiquement les opinions de la Réforme. — Les droits de la conscience sont la seule thèse qu'il défend. En voyant ces droits outrageusement violés sur la personne de Caturce et celle de Boyssonné, Dolet éprouva la juste indignation qu'un pareil spectacle ferait naître de nos jours.

A ce premier grief contre Toulouse, contre son Parlement et contre son tribunal d'inquisition, vint s'en joindre bientôt un nouveau. De temps immémorial, les écoliers de l'Université s'étaient divisés en nations, suivant leur origine respective. On venait à Toulouse de fort loin. Non-seulement la France, mais l'Espagne et la Germanie fournissaient à nos écoles un riche contingent d'écoliers. En se retrouvant dans une ville où souvent ils ne comptaient pas de

⁽¹⁾ Rabelais rappelle ce tragique événement dans son Pantagruel, l. II, ch. V.

[«] De la vint à Toulouse, où apprint (Pantagruel) fort bien à dancer et à jouer de

[»] l'espée à deux mains, comme est l'usance des escholiers de ladicte université; mais

[»] il n'y demoura guières, quand il veit qu'ils faisoient brusler leurs regents tout vifs

[»] comme harenes sorets disant: Jà Dieu ne plaise que ainsi je meure, car je suis de

[»] ma nature assez altéré sans me chauffer d'advantaige. »

visages amis, le plus grand plaisir de ces studieux colons était de se réunir entre eux et de suppléer par un mutuel commerce aux joies de la patrie absente. Chaque groupe d'étudiants ainsi formé prenait le nom caractéristique de nation. Au seizième siècle, on comptait à Toulouse quatre associations principales d'écoliers : les Espagnols, les Allemands, les Français de la Loire et les Aquitains ou Gascons. Ces compagnies avaient leurs règles et leurs statuts. La tolérance du Parlement ou la tradition leur concédaient des coutumes qui, par l'effet d'un long usage, passaient pour des droits. Ainsi, il était admis qu'à la fête du patron de chaque nation, un orateur désigné par ses camarades prononçait en latin un discours où quelque liberté se déguisait sous l'élégance de la langue cicéronienne. Le Parlement, de peur sans doute de la propagande religieuse, prit ombrage, en 1531, de ce privilége toléré depuis si longtemps. Un arrêt interdit ces réunions de famille et priva ainsi les écoliers des joies dont un long usage leur avait permis de goûter tout le charme.

Une vive irritation courut dans les rangs de la jeunesse universitaire. L'arrêt, attaqué de toutes parts, ne fut que mollement exécuté, tant ses dispositions rencontraient d'opposants et d'improbateurs. Les écoliers de la nation française sentant que, vu la gravité des circonstances, il fallait à leur tête un homme d'énergie et de talent, déléguèrent la périlleuse fonction d'orateur à Etienne Dolet.

Ces préliminaires historiques étaient indispensables pour faire comprendre au lecteur la vigueur et même l'emportement que nous rencontrerons parfois dans les *Discours de Dolet contre Toulouse*. Blessé dans ses sentiments de philosophe par l'exécution de Caturce, atteint dans ses priviléges d'écolier par l'arrêt du Parlement, l'orateur de la nation de France ne montrera pas dans son langage la modération qu'il eût gardée sans doute dans des circonstances ordinaires.

C'est le 9 octobre 1532 que Dolet, le cœur plein d'irritation, prononce devant ses camarades assemblés sa première harangue contre Toulouse. Nous empruntons les extraits suivants à l'excellente traduction que donne M. Joseph Boulmier des *Orationes Doleti in Tholosam*. Etienne s'attaque d'abord au récent arrêt du Parlement:

« A moins de vivre exilé à l'autre bout du monde, s'écrie-t-il, » personne n'ignore quelle affluence de jeunes gens et d'hommes de » tout âge l'étude du droit attire à Toulouse des pays les plus di» vers et les plus éloignés. Et puisque arrachés des bras qui leur » sont chers, ils se trouvent en présence de visages étrangers, » puisqu'ils ont quitté le toit natal pour des demeures inconnues, » et la société des humains pour celle des barbares (au fait, pour-» quoi hésiterais-je à les stigmatiser du nom de barbares, ceux qui » préfèrent la sauvagerie primitive à la libre pensée qui crée » l'homme?), enfin, puisqu'ils ont émigré d'amis en ennemis, le » consentement unanime des dieux immortels et des hommes n'ap-» prouve-t-il pas que l'amour de la patrie, que cette tendresse réci-» proque qui date du berceau s'établisse entre eux de Français à » Français, d'Italien à Italien, d'Espagnol à Espagnol? N'ont-ils pas » le droit, au nom de cet amour éternel, de s'unir, de s'embrasser, » de ne former respectivement qu'un seul corps? Non!.... car là-» dessus le Parlement s'inquiète, Toulouse tout entière est en ébul-» lition. De là viennent ces tragédies dont nous sommes les héros, » de là ces décrets officiels qui nous poursuivent, de là ces senten-» ces prétoriennes qui nous accablent. Et quel est notre crime, » après tout? Notre crime, c'est de nous unir, de vivre ensemble » comme bons compagnons, de nous secourir mutuellement comme » frères. Dieux immortels! dans quel pays sommes-nous? chez » quelles gens vivons-nous? La grossièreté des Scythes, la mons-» trueuse barbarie des Gètes ont-elles fait irruption dans cette » ville, pour que les pestes humaines qui l'habitent haïssent, per-» sécutent et proscrivent ainsi la sainte pensée? » L'orateur, élevant encore le ton de sa catilinaire, rappelle que

L'orateur, élevant encore le ton de sa catilinaire, rappelle que partout, à Venise, à Rome, en Turquie même, les gouvernements laissent les étrangers vivre en commun, et se régir d'après des statuts particuliers.

« Il n'en est pas ainsi des magistrats toulousains, continue » Etienne; nous pratiquons avec eux la même religion, nous vivons » soumis au même gouvernement, nous parlons à peu près la même » langue. Eh bien! toutes ces considérations ne les empêchent pas » de nous traiter en étrangers, que dis-je? en ennemis! et de nous » interdire, contre toute justice divine et humaine, le privilége de » l'association, le bonheur de l'amitié. Qui ne verrait dans de sem- » blables actes l'hallucination de gens ivres plutôt que de sobres dé- » cisions, des accès de folie plutôt que des oracles de sagesse? » Qu'ils nous produisent done, ces superbes autocrates qui s'arro-

- » gent une autorité absolue dans l'empire du droit, soit une loi des
- » Douze-Tables, soit un article des coutumes provinciales, soit un
- » sénatus-consulte, soit un plébiscite, soit enfin un édit royal qui ait
- » jamais prohibé une amicale et honorable corporation » (1).

L'orateur des Aquitains, nommé Pinache, avait essayé de prendre en main la défense de ses concitoyens si rudement attaqués par Dolet. Pinache n'était pas de force à lutter avec notre cicéronien. Etienne prend à partie son adversaire, le frappe, le tord, l'écrase sous un flot d'imprécations ironiques.

- « Qui donc prétend venger l'honneur du Parlement? C'est toi,
- » terrible Pinache !.... Approche, valeureux champion ! viens me
- » terrifier sous le double éclair de tes yeux caves et féroces ; tourne
- » contre moi ta face de bête fauve, ta barbe de satyre velu; déchire-
- » moi de ta bouche impudente, couvre-moi de ta bave impure; et
- » pour en finir d'un seul coup, fais-moi traîner dans les cachots de
- » cette bonne ville..... »

Hélas! Dolet ne croyait pas être si bon prophète, et Pinache ne devait pas manquer au rôle que lui prescrivait ironiquement son adversaire.

Mais avant d'en venir à l'emprisonnement de notre imprudent humaniste, empruntons au Second discours contre Toulouse (p. 56 à 58), un passage véhément, téméraire, où se répand toute la colère que lui inspira le supplice de Caturce, morceau éloquent où Dolet dévoile avec courage les passions superstitieuses du temps, et que le fanatisme toulousain ne devait pas lui pardonner:

- « Je ne crois pas que vous songiez à me démentir quand je vous
- » dirai que Toulouse en est encore aux plus informes rudiments du
- » culte chrétien, et qu'elle est même entièrement adonnée aux ridi-
- » cules superstitions des Turcs. »

L'orateur rapporte ici des cérémonies en usage à Toulouse, et dont quelques-unes ont survécu jusqu'à nous; puis abordant le sujet de toutes ses douleurs, le supplice de Caturce, il s'écrie :

- « Vous avez tous vu brûler vif, ici même, dans cette ville, un
- » malheureux, dont je passe le nom sous silence. La flamme du bû-
- » cher a dévoré sa dépouille mortelle, mais celle de l'envie s'acharne
- » encore après sa mémoire. Admettons qu'il ait poussé trop loin

⁽¹⁾ Orat. prima in Tholosam, p. 9 et 10.

- » l'audace de ses discours, qu'il ait presque toujours manqué de
- » modération dans son langage, qu'il ait été scélérat des pieds à la
- » tête, et qu'il ait mérité mille fois le supplice des hérétiques. De-
- » vait-on néanmoins, à l'heure où il faisait acte de repentir, lui fer-
- » mer brusquement la route vers des idées plus saines et couper en
- » quelque sorte devant lui le pont du salut? Ne savons-nous pas que
- » tout homme est sujet à l'erreur et à la chute, mais aussi que nul,
- » à part l'insensé, ne persévère dans une faute qu'on lui fait aper-
- » cevoir ?
 - »..... Il a voulu revenir à la bonne voie. La résipiscence, ce port
- » ordinaire du repentir, n'a pu lui sauver la vie. Toulouse a satis-
- » fait son insatiable cruauté en déchirant cette victime : il lui a
- » fallu cette proie pour assouvir sa rage, ce supplice pour repaitre
- » ses yeux. Dans son absurde jactance, dans son orgueil à contre-
- » temps, elle s'est même vantée d'avoir agi conformément au de-
- » voir, et d'avoir maintenu avec zèle la dignité de la religion. Elle
- » n'a pas vu qu'elle prenait la souveraine iniquité pour la souveraine
- » justice, et qu'en poursuivant avec cette atroce barbarie des infor-
- » tunés sur qui planait un léger soupçon d'erreur ou qui se trou-
- » vaient victimes d'une envieuse délation, elle les poussait, à force de
- » tortures, non point à se repentir, mais à renier le Christ » (1).

On ne parlait pas impunément le langage de la tolérance religieuse en l'an de grâce 1533. Dénoncé par ses ennemis, traqué par les affidés de la police, Etienne Dolet est arrêté le 25 mars 1533 et jeté dans les cachots de la Conciergerie.

Sa détention ne fut pas longue. Dolet trouva dans Toulouse des protecteurs puissants, éclairés, qui le défendirent contre les basses haines de ses ennemis. Au premier rang de ces patrons s'offre Jean de Pins, évêque de Rieux, célèbre par ses goûts cultivés et par ses ambassades à Rome. Le buste de ce prélat, aussi recommandable par sa naissance que par ses lumières, figure dans la Galerie des Illustres. Le troisième jour après son incarcération, le 28 mars, Dolet, du fond de la prison royale, in carcere regio (2), adresse son cri de détresse à son protecteur:

« Me voici en prison depuis deux jours, et pourtant je ne me

⁽¹⁾ Orat. secunda in Tholosam, p. 54 à 56.

⁽²⁾ Voir les lettres qui suivent les Orat. in Thol.

» sens coupable d'aucune faute; nulle prévention grave ne s'élève

» contre moi. Malheureux que je suis! au moment où je défends ma

» réputation en homme de cœur, où je combats la plume à la main,

» où je réponds aux diatribes de la calomnie, voilà qu'on me

» plonge au fond d'un cachot..... Je n'ai pas le moindre service per-

» sonnel à faire valoir auprès de vous, mais s'il est vrai que vous

» avez de la sympathie pour les zélateurs de l'éloquence, tirez-moi

» de ce mauvais pas. J'éterniserai la mémoire de ce grand bienfait,

» et je me reconnaîtrai toujours votre obligé et fidèle serviteur. »

Jean de Pins ne reste pas sourd à cette supplique; il adresse sans retard une lettre pressante au premier président du Parlement, Jacques de Minut, et demande en ces termes la mise en liberté du prisonnier:

« Si je ne savais combien vous êtes favorable aux bonnes études

» et aux esprits d'élite qui les cultivent, je ne me permettrais pas

» de vous écrire; je ne vous recommanderais pas Estienne Dolet,

» jeune homme d'une intelligence rare et supérieure; je ne vous

» prierais pas de le défendre, au milieu de ses périls, par votre su-

» prême et très-équitable patronage. Pourtant je ne désespère pas

» du succès de ma demande quand vous connaîtrez l'érudition hors

» ligne de mon protégé. Il dispose en maître de la langue latine, à

» tel point qu'il semble né pour tout ce qu'il veut en faire. Il s'est

» élevé dernièrement, entre lui et un certain rhéteur aquitain, une

» discussion littéraire qui m'a réjoui d'abord, dans la pensée qu'ils

» y trouveraient l'un et l'autre un moyen d'exercer leur talent et

» d'augmenter leur éloquence. Mais, à ce que je vois, il en est ré-

» sulté toute autre chose. Entraînés par des passions factieuses, ces

» jeunes gens ont bientôt quitté le champ-clos des lettres pour cou-

» rir aux armes. Par bonheur, j'apprends que jusqu'à ce jour il n'y

» a pas eu de malheur à déplorer à suite de tout cela. En attendant,

» Dolet est en prison, victime solidaire chargée de payer pour tous.

» Il est même sous le coup d'une imputation très-grave, puisqu'on

» l'accuse d'avoir manqué de respect au Parlement. Assez sur ce

» chapitre, je craindrais de vous importuner. L'ami commun qui

» vous remettra ma lettre, vous donnera en même temps les plus

» amples détails sur cette affaire. »

Jacques de Minut, magistrat éclairé, qui avait longtemps étudié en Italie, et qui par cela même s'intéressait aux hommes de lettres, fit honneur à la recommandation de l'évêque de Rieux. Etienne Dolet fut mis en liberté.

Affranchi des mains de la justice et des risques d'une poursuite criminelle, l'infortuné Dolet ne recouvra pas pour cela sa sécurité. La rage de ses ennemis ne désarma point. Les Pinache et consorts, furieux de voir leur trop éloquent contradicteur échapper aux conséquences de leur délation, se répandirent en outrages contre lui. Des libelles coururent à Toulouse dans lesquels l'on reprochait à Dolet sa turbulence séditieuse et ses opinions héterodoxes. Non contents de le décrier en paroles, ses fanatiques adversaires adressèrent à sa personne un outrage plus direct. Une procession burlesque fut organisée, où l'on voyait un porc traîné en triomphe et portant écrit sous son grouin : DOLET (1).

Devant un tel acharnement, Etienne croit prudent de battre en retraite. Il se retire momentanément à la campagne, aux environs de la ville. De là, fourbissant ses armes, il dirige contre ses persécuteurs des traits acérés qui redoublent leur sainte fureur. L'illustre Pinache, le défenseur officieux des Aquitains et l'auteur présumé de la dénonciation de Dolet, éprouve le premier les effets de ce ressentiment trop motivé. Le juge Dampmartin, qui avait signé l'ordre d'incarcération, et qui fomentait la haine des fanatiques contre le philosophe, est percé à son tour de traits dont son amour-propre ne se consola pas. Ces épigrammes, généralement bien tournées, sont insérées dans les Carmina, qui font suite aux Orationes.

Sans s'arrêter à ces premiers ennemis, Dolet, dont la prudence n'égalait pas le courage, s'attaque aussi à un sieur de Drusac, qui venait de publier les Controverses du sexe masculin et féminin (2), pamphlet indigeste et maussade contre la plus belle moitié du genre humain. Le livre était détestable, mais l'auteur était influent. L'imprudent Dolet, comme s'il n'eût pas déjà assez assumé d'animosités sur sa tête, accable Drusac des traits de son impitoyable ironie. C'en était trop. Le satirique écolier avait pu se rire de la rage des

⁽⁴⁾ M. le Dr Noulet a raconté dans l'ancienne Mosaïque du Midi, cet épisode grotesque dont on rirait si l'on n'y entrevoyait déjà en frémissant l'horrible bûcher de la place Maubert.

⁽²⁾ Chez Jacq. Colomiez, 4534 (in fol. caractères gothiques). Un magnifique exemplaire de ce livre rarissime figure dans la collection si intéressante et si complète de M. le Dr Desbarreaux-Bernard.

dévots, il n'offensa pas impunément la vanité d'un méchant poëte. Drusac, s'alliant au groupe des victimes ridicules qu'avait déjà immolées Dolet, obtient, grâce à son influence aristocratique, un arrêt du Parlement qui interdit à Etienne Dolet de rentrer à Toulouse et même de séjourner dans l'étendue de la juridiction. Vainement l'illustre président Bertrandi, dont notre philosophe avait su captiver l'estime, intervient pour faire lever cette rigoureuse sentence d'interdiction; vainement ses amis tentent de fléchir les décisions de la Cour souveraine; cette fois toutes les instances restent sans fruit. Dolet proscrit, fugitif, est obligé, au milieu des chaleurs

d'un été brûlant, de guitter la retraite qui lui servait d'asile et de

s'éloigner au plus vite des murs de la cité inhospitalière.

Il part souffrant, malade, sous la conduite d'un ami fidèle, Finet on Finetius, dont il vante si souvent le noble dévouement dans ses Carmina, traverse péniblement l'Albigeois, le Rouergue, le Gévaudan, s'arrête au Puy-en-Velay, où la maladie le retient. Il arrive enfin exténué de fatigue et de misère à Lyon, le 1er août 1533. — Pour lui, c'était le port, car il allait trouver là l'ami Gryphius, le célèbre typographe lyonnais, qui, en lui fournissant les moyens de vivre, allait aussi lui procurer les moyens de se venger. C'est, en effet, des presses de Gryphius que sortit ce petit volume, rare aujourd'hui, qui renferme les Orationes, les Carmina, les Epistolæ (1), et dáns lequel Dolet donne la triple note de son ressentiment contre Toulouse.

Pour compléter le tableau de la vie toulousaine de Dolet, nous devons rappeler sommairement une circonstance assez caractéristique. L'étudiant, orateur et poëte, eut l'envie, comme tant d'autres, de concourir aux Jeux Floraux. Etranger à la langue d'oc parlée encore dans les épreuves, il emprunta à Catulle et à Tibulle leur harmonieux langage. Dolet envoya dix poésies latines au concours de 1532. Ces pièces de vers sont conservées dans le recueil des Carmina. Quelques-unes furent sans doute remarquées, aucune ne fut couronnée. Dès cette époque, le collége d'Isaure professait des doctrines qui rendaient dans ses jeux la victoire impossible aux libres penseurs. — Cet échec entra peut-être pour quelque

⁽⁴⁾ Un bel exemplaire de ce livre appartient à la bibliothèque de Toulouse. Tantôt on le rencontre avec la signature de Gryphius, tantôt sans nom d'imprimeur.

chose dans les ressentiments du poëte. Il n'en parle pas néanmoins dans ses *Discours*, et l'examen de ses œuvres prouve que c'est à d'injustes persécutions et non à un mécompte littéraire qu'on doit imputer l'indignation, parfois virulente, de Dolet contre Toulouse.

III.

Notre tâche semblerait finir ici, car nous n'avons pas entrepris la biographie générale de l'homme; son rôle et ses mésaventures, comme écolier de l'Université de Toulouse, sont le seul objet que nous ayons assigné à notre étude. Ceux qui voudront compléter leurs informations, n'auront qu'à consulter le travail si consciencieux de M. Boulmier. Néanmoins, pour abréger des recherches au lecteur, nous esquisserons en quelques lignes la fin de cette existence si tourmentée.

Arrivé à Lyon le 1er août 1533, Dolet prend le temps de publier ses catilinaires contre Toulouse, et se rend ensuite à Paris où il compose son traité de l'*Imitation cicéronienne*. En 1535, il obtient à grand'peine un privilége pour imprimer ses *Commentaires de la langue latine*, ouvrage capital qu'il confie aux presses de son ami Gryphius. La même année, il est arrêté pour avoir tué, à suite de provocation et en état de légitime défense, un peintre nommé Compaing.

En 1538, Dolet, gracié pour ce fait, obtient de François Ier, qui fut son constant protecteur, un privilége d'imprimeur pour son propre compte.

A partir de ce moment, Etienne devient un des maîtres typographes les plus actifs et les plus renommés de Lyon. Il emploie ses presses à publier ses propres ouvrages et aussi ceux de ses amis. Il n'a pas laissé, quant à lui, moins de quinze livres ou traités, et tous, sauf les Discours contre Toulouse et les Commentaires de la langue latine, sont sortis de son atelier. Parmi ces publications, dont on trouve la liste complète dans les biographies spéciales, qu'il nous suffise de rappeler un dialogue intitulé: Axiochus, dans lequel les yeux perçants des théologiens découvrirent une phrase mal sonnante sur l'immortalité de l'âme, qui fut la cause ou le prétexte de son supplice.

Comme imprimeur, Dolet eut deux devises. La première est ainsi conçue: DOLETVS. Durior est spectatæ virtutis, quam incognitæ

conditio. La seconde porte pour emblème une doloire ou hache, émergeant d'un nuage avec cette légende vraiment attendrissante quand on se rappelle la vie et la mort d'Etienne: Preserve moy, ô Seigneur, des calumnies des hommes.

De 1538 à 1546, Etienne, toujours en butte aux persécutions pour ses opinions hardies, ne subit pas moins de six emprisonnements. François I^{er}, qui mérita réellement envers lui le surnom historique de *Protecteur des Lettres*, le fit presque toujours relàcher. Dolet semblait à la fin avoir pris son parti de toutes ces tribulations, quand ses ennemis combinèrent une dernière fois leurs efforts, et le firent arrêter le 4 novembre 1544. Cette nouvelle et longue détention ne devait être que le préliminaire du supplice. La Faculté de théologie de Paris instruit l'affaire, incrimine un passage de l'Axiochus, et après dix-huit mois prononce une sentence de mort. Dolet est abandonné au bras séculier comme athée relaps.

François I^{er}, mort à Rambouillet le 31 mars 1546, n'était plus là pour arracher le philosophe aux griffes des théologiens. Etienne dut subir sa destinée. Sa fin fut ferme et digne. Evidemment, l'infortuné philosophe se souvint de Socrate en montant sur l'échafaud de la place Maubert.

C'était le 3 août 1546, — comme nous l'avons rapporté plus haut, — Etienne célébrait par le martyre le trente-septième anniversaire de sa venue au monde. Le peuple, dit-on, s'apitoya devant ce grand deuil. Cette figure austère marchant avec fermeté au devant d'un horrible trépas, parlait aux sens grossiers d'une foule encore aveuglée par tous les préjugés du moyen âge. Ce voyant, le condamné composa, dit-on, ce pentamètre, qui dénote trop d'ingéniosité pour avoir été fait en un moment si solennel:

Non dolet ipse Dolet, sed pia turba dolet.

Vrai ou apocryphe, ce vers résume le drame. Il en donne l'enseignement sommaire. Oui, c'est en voyant mourir avec fermeté les martyrs que les foules s'épurent, qu'elles s'élèvent en grandeur morale, et qu'elles entrevoient enfin les principes bienfaisants de tolérance et de liberté qui sont l'avenir de l'humanité.

Emile VAÏSSE.

Toulouse, Imprimerie de A. CHAUVIN.